

# ACTION URGENTE

## IRAN. DES MUSICIENS ET UN RÉALISATEUR CONVOQUÉS EN VUE DE PURGER LEURS PEINES DE PRISON

**Les musiciens iraniens Mehdi Rajabian et Yousef Emadi, et le réalisateur Hossein Rajabian, ont été convoqués pour commencer à purger leur peine de trois ans de prison, prononcée en raison de leur travail artistique. Ils doivent se présenter au bureau du procureur de la prison d'Evin à Téhéran avant le 31 mai. S'ils sont incarcérés, Amnesty International les considérera comme des prisonniers d'opinion.**

Le réalisateur **Hossein Rajabian**, son frère **Mehdi Rajabian** et **Yousef Emadi**, tous deux musiciens, ont été sommés le 26 mai de se présenter au bureau du procureur de la prison d'Evin à Téhéran sous cinq jours, en vue de commencer à purger leurs peines de prison. Tous trois ont été condamnés, à l'issue d'un procès inique, à six ans de prison et à une amende de 200 millions de rials (environ 6 000 euros), pour des accusations liées à leur travail artistique. En février 2016, ils ont été informés de la décision rendue par une cour d'appel de Téhéran : ils doivent purger trois ans sur les six que compte leur condamnation. La cour d'appel a assorti le reste de leur peine d'un sursis de cinq ans, sous réserve de « bonne conduite ».

Le 26 avril 2015, la 28<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran avait déclaré Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi coupables de « atteintes aux valeurs sacrées islamiques », de « propagande contre le régime » et d'« activités audiovisuelles illégales », à l'issue d'un procès ayant duré trois minutes. Les charges retenues contre eux sont en rapport avec leur travail artistique, notamment le long métrage d'Hossein Rajabian portant sur le droit pour les femmes de divorcer en Iran, et la distribution par Mehdi Rajabian et Yousef Emadi de musiques non autorisées, enregistrées par des chanteurs iraniens à l'extérieur du pays, dont certaines paroles et certains messages sont politiques ou abordent des sujets tabous. Ces hommes sont en liberté sous caution depuis décembre 2013. Auparavant, ils ont été détenus pendant deux mois à l'isolement : ils ont raconté avoir été frappés et soumis à des décharges électriques dans le but de leur extorquer des « aveux » filmés. Leurs « aveux » ont été retenus à titre de preuve afin de garantir leur condamnation, alors qu'ils avaient déclaré au juge qu'ils leur avaient été extorqués sous la torture et les mauvais traitements. Ils n'ont pas bénéficié de l'aide d'un avocat au moment de leur arrestation, de leur détention, de leur procès ni de leur appel.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités d'annuler la condamnation de Mehdi Rajabian, Hossein Rajabian et Yousef Emadi, fondée uniquement sur l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression et d'association par le biais de la musique et de l'image ;
- demandez-leur de diligenter immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur les actes de torture et autres mauvais traitements que ces hommes auraient subis, et à traduire les responsables présumés de ces agissements en justice, dans le cadre d'un procès respectant les normes internationales d'équité ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que les procédures devant les tribunaux révolutionnaires présentent de graves lacunes et ne respectent pas les normes internationales d'équité en la matière ;
- rappelez-leur que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, protège le droit à la liberté d'expression, qui comprend les activités artistiques.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 JUILLET 2016 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,***

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

**Copies à :**

Président

Hassan Rouhani

**Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis.** NameNom(s)Address 1adresse(s)Address 2n° de faxAddress 3adresse électroniqueFax numberformule d'appelEmail address

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 41/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/3563/2016/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## IRAN. DES MUSICIENS ET UN RÉALISATEUR CONVOQUÉS EN VUE DE PURGER LEURS PEINES DE PRISON

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 5 octobre 2013, des *pasdaran* (gardiens de la révolution) ont arrêté Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi, leur infligeant des décharges de pistolet incapacitant et leur bandant les yeux, alors que les trois hommes travaillaient à leur bureau de la ville de Sari, dans la province de Mazandaran (nord du pays). Pendant 18 jours, ils ont été maintenus en détention dans un lieu inconnu, où ils affirment avoir été torturés, notamment à l'électricité. Ils ont ensuite été détenus à l'isolement pendant deux mois dans la section 2A de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est administrée par les *pasdaran*. Les agents chargés de les interroger les ont poussés à faire des « aveux » télévisés, les menaçant de la réclusion à perpétuité s'ils refusaient. Tous trois ont été remis en liberté sous caution en décembre 2013. Lors de leur audience d'appel, le juge leur a déclaré que prendre un avocat était « inutile ».

Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi ont été placés au secret pendant la majeure partie de leur détention. Au cours de leurs dernières semaines en détention, et après avoir été contraints de faire des « aveux » devant une caméra vidéo, ils ont été autorisés de manière intermittente à avoir de brèves conversations téléphoniques avec leurs proches. Dix jours après leur procès, qui a duré trois minutes, le 26 avril 2015, il a été annoncé à Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi que le jugement avait été prononcé et qu'ils devaient se rendre au tribunal pour le consulter. Ils ont chacun été condamnés à cinq ans d'emprisonnement pour « atteinte aux valeurs sacrées islamiques », un an d'emprisonnement pour « propagande contre le régime », et à une amende d'un montant de 200 millions de rials (environ 6 000 euros) pour « activités audiovisuelles illégales ». Ils n'ont pas pu obtenir la version écrite du jugement, mais un greffier leur a indiqué qu'ils avaient 20 jours pour former un recours, ce qu'ils ont fait sans l'aide d'un avocat. Ils se sont représentés eux-mêmes durant leur procès en appel le 22 décembre 2015, car le juge président la Cour leur avait dit qu'ils n'avaient pas droit à la présence d'un avocat. Que ce soit pendant le procès en première instance ou le procès en appel, les trois hommes ont signalé aux juges que leurs « aveux » leur avaient été arrachés sous la torture et d'autres formes de mauvais traitements lors de leur détention au secret. L'enquêteur du ministère public à la prison d'Evin leur a déclaré qu'avoir été torturé dans la ville de Sari n'était pas pertinent à Téhéran. Le juge qui présidait la Cour durant leur procès en appel à Téhéran leur a déconseillé d'évoquer les tortures et les mauvais traitements qu'ils auraient subis et a menacé de prononcer des peines plus lourdes s'ils le faisaient. Mehdi Rajabian a eu des convulsions à la suite d'un passage à tabac lorsqu'il était détenu à Sari, et a fait plusieurs autres crises depuis. Après sa libération, il a appris qu'il souffrait d'épilepsie ; il prend des médicaments tous les jours pour se soigner.

Mehdi Rajabian est le fondateur du site Internet iranien Barg Music, dont le lancement a été effectué en 2009 et qui diffuse de la musique non autorisée. En Iran, seule la musique autorisée par les censeurs officiels bénéficie d'une licence, et les musiciens n'ayant pas de permis de diffusion se retrouvent dans la clandestinité. Barg Music a diffusé de la musique en persan, enregistrée notamment par des chanteurs iraniens établis à l'extérieur du pays, dont certaines paroles et certains messages ont un caractère politique ou abordent des sujets tabous au sein de la société iranienne. Figurent parmi ces musiciens Shahin Najafi, un célèbre rappeur iranien installé en Allemagne, dont un morceau de 2012 faisant référence à un dignitaire religieux chiite a suscité une telle polémique que des dignitaires iraniens ont lancé des fatwas le qualifiant d'« apostat » - l'apostasie étant passible de la peine de mort en vertu du droit iranien. Le site de Barg Music attirait semble-t-il 300 000 visiteurs par jour et avait signé des contrats exclusifs avec des artistes iraniens ayant mentionné le nom du site dans leurs vidéos. Quand il a été arrêté, Mehdi Rajabian enregistrerait l'histoire du *setâr*, un instrument de musique iranien. Les *pasdaran* l'ayant appréhendé ont perquisitionné son studio, confisquant ses enregistrements et des documents en relation avec ce projet. Hossein Rajabian a été arrêté après avoir réalisé son premier long métrage, *Triangle inversé*, sur le droit pour les femmes de divorcer en Iran. Les *pasdaran* ont saisi tous les documents audiovisuels en rapport avec le film, qui est interdit de diffusion. Mehdi Rajabian et Yousef Emadi ont été accusés d'avoir diffusé la voix d'artistes féminines, ainsi que celle de chanteurs « hostiles à la révolution islamique ». Les autorités iraniennes imposent des restrictions aux chanteuses, interdisant aux femmes de se produire en solo devant des hommes. Des dignitaires religieux conservateurs affirment que les voix de femmes ont le pouvoir de provoquer une excitation sensuelle immorale. En février 2015, l'ayatollah Hassan Nouri Hamedani, conservateur, a ainsi déclaré : « Nous nous dresserons contre tout film, tout livre ou toute musique qui est anti-islamique et antirévolutionnaire [...] Aucun acte ne peut normaliser le chant des femmes. Nous nous y opposerons. »

Noms : Mehdi Rajabian, Hossein Rajabian, Yousef Emadi

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 41/16, MDE 13/4133/2016, 27 mai 2016